

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones			
				CV-204	PCV-205	RC-206 (P)	
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale		●			●
		classe B - bifamiliale		●		●	●
		classe C - trifamiliale		●		●	
		classe D - multi. (moins de 10 log.)				●	
		classe E - multi. (10 log. et plus)				●	
		classe F - communautaire					
		classe G - mobile	art. 21.3				
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture					
		classe A-2 bars					
		classe A-3 clubs sociaux					
		classe A-4 récréation intérieure					
		classe A-5 récré. ext. intensive	art. 22.4				
		classe A-6 récré. ext. extensive					
		classe A-7 récré. ressource					
		classe A-8 arcades					
		classe A-9 caractère érotique					
		classe B-1 bureaux			●	● [2]	
		classe B-2 services					
		classe B-3 vente au détail					
		classe C-1 hébergement					
		classe C-2 gîte du passant		● [1]		● [1]	
		classe C-3 restauration					
		classe C-4 casse-croûte					
		classe C-5 résidence de tourisme				●	
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement					
		classe D-1 poste d'essence	art.22.3, 22.8				
		classe D-2 station service	art.22.3, 22.8				
classe D-3 lave-autos		art.22.3, 22.8					
classe D-4 vente de véhicules		art.22.3, 22.8					
classe D-5 pièces et acces.		art.22.3, 22.8					
classe D-6 entretien		art.22.3, 22.8					
classe E-1 const.,terrassement							
classe E-2 vente en gros,transport							
classe E-3 para-agricole							
classe E-4 autres usages comm.							
classe E-5 mini-entrepotage							
INDUSTRIE	classe A						
	classe B						
	classe C						
	classe D extraction						
	classe E récupération, recy.						
	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.			●		
classe A-2 santé,éducation				●			
classe A-3 cenres d'accueil					● [3]		
classe A-4 services culturels				●			
classe A-5 sécurité,voirie							
classe A-6 lieux de culte							
classe B parcs,terrains de jeux			●	●	●		
classe C équip. publics							
classe D infras.publiques			●	●	●		
AGRICOLE	classe A agriculture,forêt						
	classe B établissements d'élevage						
	classe C activités complé.						
	classe D formation agricole						
	classe E animaux domestiques	art. 24.4					
NOR-MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée		●	●	●	
		jumelée					
		en rangée					●
Notes particulières							
[1] usage assujetti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires							
[2] limité aux locaux des compagnies des services publics							
[3] limité aux établissements comportant un maximum de 6 chambres							

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones				
			CV-204	PCV-205	RC-206 (P)		
NORMES (suite)	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	7,6	7,6	3,6		
		marge de recul avant max. (m)	—	—	4		
		marge de recul latérale min. (m)	2	3	2 [a]		
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6	6	6		
		marge de recul arrière min. (m)	3	3	4,5		
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)	—	—	2		
		hauteur maximale (étage)	2	3	3		
		hauteur maximale (m)	9	12	12		
		hauteur minimale (m)	—	—	10		
		façade minimale (m)	7,3	—	7,3 [b]		
		profondeur minimale (m)	6,7	—	6,7		
		superficie min. au sol (m ca)	55	—	55		
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	—	30	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	—	10	
	AUTRES NORMES						
DIVERS	AMENDEMENT	règl. 6-1-23 en vigueur 19 octobre 2009	X		X		
		règl. 6-1-52 en vigueur 16 mars 2016	X	X	X		
		règl. 6-1-54 (2016), en vigueur 18 mai 2016			X		
		règl. 6-1-60 (2017), en vigueur 21 février 2018		X	X		
	notes particulières	[a] dans le cas d'une habitation jumelée ou en rangée, la marge de recul latérale, du côté du mur mitoyen, est de 0 mètre. [b] dans le cas une habitation en rangée, la façade minimale est de 6 mètres.					